

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 084
Séance du 17 octobre 2025

Contingent CRCT 2026-2027

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 9 octobre 2025.

Le contingent CRCT 2026-2027, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.



Détermination du nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques qui seront attribués au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2026-2027.

Au niveau local, aucun contingent n'est déterminé par l'administration centrale, il appartient au conseil d'administration de chaque établissement de fixer le nombre de CRCT qu'il souhaite attribuer.

Pour l'année universitaire 2026-2027 il est proposé de fixer à 6 le nombre de semestre de CRCT à attribuer au titre de l'université d'Artois.